

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 17**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

21/02/2024

**28 Présents :** *Avressieux* : M. WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**04 Pouvoirs :** Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à M. BERTHIER Yves, M. PICHE Barthélémy à Mme HERRAULT Françoise, Mme SAUNIER Elise à M. CAGNIN Georges, Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

**04 Absents :** Mme LABBAY Catherine, MM. BERTHOLLIER Christian, BILLON Pierre, REGALLET Paul.

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL :**

**- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

MONSIEUR LE PRESIDENT,

**RAPPELLE** que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de Communes.

**INFORME** l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes.

**PRESENTE** ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

Budget Principal	CA 2023
Recettes de fonctionnement	9 989 235.49
<i>Reprise excédent N-1</i>	<i>1 596 610.35</i>
Dépenses de fonctionnement	7 949 050.98
<i>Reprise déficit N-1</i>	<i>0</i>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>2 040 184.51</b>
Recettes d'investissement	1 445 364.71
<i>Reprise excédent N-1</i>	<i>580 172.91</i>
Dépenses d'investissement	931 586.52
<i>Reprise déficit N-1</i>	<i>0.00</i>
<b>Résultat d'investissement sans RAR</b>	<b>513 778.19</b>
<i>RAR - Recettes</i>	<i>416 650.00</i>
<i>RAR - Dépenses</i>	<i>1 166 266.03</i>
<b>Résultat d'investissement avec RAR</b>	<b>-235 837.84</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (hors RAR)</b>	<b>2 553 962.70</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (avec RAR)</b>	<b>1 804 346.67</b>

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤VOTE le Compte Administratif 2023 du Budget Principal présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/03/2024,

Le Président,  
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance  
Georges CAGNIN